



DIDIER QUILLOT A ÉTÉ ELU A LA PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES PROGRAMMES SPORTIFS (APPS) QUI COMPTE DÉSORMAIS 16 MEMBRES

25 février 2020 – Réunis en Assemblée générale le 24 février 2020, les membres de l'Association pour la protection des programmes sportifs (APPS) ont procédé à l'élection d'un nouveau Conseil d'administration et de son Président. Les membres de l'APPS ont par ailleurs ratifié la candidature de Mediapro France au collège des membres observateurs.

Conformément aux statuts de l'Association qui prévoient l'alternance tous les deux ans de sa Présidence entre les membres du collège des "télédiffuseurs" et du collège des "ayants-droits", **l'Assemblée générale a élu Didier Quillot, Directeur général exécutif de la Ligue de Football Professionnel, à la Présidence de l'APPS. La durée de son mandat est de deux ans. Il succède à Yousef Al-Obaidly, premier Président de l'Association, qui reste membre du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration de l'APPS est composé de la manière suivante :

- Collège des télédiffuseurs : **Yousef Al-Obaidly**, Président de beIN SPORTS France, **Laurent Prud'homme**, Directeur général de Eurosport/Discovery France et **Maxime Saada**, Directeur général de Canal+.
- Collège des ayants-droits : **Jean-François Vilotte**, Directeur général de la Fédération Française de Tennis, **Paul Goze**, Président de la Ligue Nationale de Rugby, **Didier Quillot**, Directeur général exécutif de la Ligue de Football Professionnel et **Jean-Pierre Siutat**, Président de la Fédération Française de Basketball.

Depuis sa création en janvier 2018, l'APPS a œuvré activement en faveur d'un renforcement de la capacité d'action des pouvoirs publics en matière de lutte contre le piratage, et notamment travaillé aux évolutions législatives possibles dans le cadre de l'élaboration du projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère du numérique.

L'APPS a en outre accueilli deux nouveaux membres (RMC Sport en juin 2019 et Mediapro France en février 2020), étendant la représentativité de l'Association à l'ensemble des acteurs de la télévision premium dédiée au sport.

Yousef Al-Obaidly déclare : *"Je salue l'élection de Didier Quillot à la tête de l'Association, qui intervient au moment d'une étape législative décisive pour l'économie du sport à la télévision. L'APPS a réussi son pari de réunir les ayants-droits et les diffuseurs dans une structure collégiale permettant d'établir un dialogue constructif avec les acteurs économiques et institutionnels. beIN SPORTS continuera de travailler activement à la lutte contre le piratage au sein de l'Association".*

Didier Quillot, nouveau Président de l'APPS, déclare : *"Je remercie les membres de l'APPS de leur confiance. Depuis deux ans, les ayants-droits et les chaînes de télévision coopèrent au sein de l'APPS pour lutter contre le piratage, qui constitue un véritable fléau pour le monde du sport et de l'audiovisuel. A quelques jours de l'examen du projet de loi Audiovisuel par l'Assemblée nationale, nous allons poursuivre nos efforts afin d'assurer l'adoption d'un dispositif de lutte contre le piratage à la fois efficace et respectueux des droits de toutes les parties prenantes. »*

Créée en janvier 2018, l'Association pour la protection des programmes sportifs (APPS) a pour objet principal la lutte contre toutes les formes de piratage des programmes sportifs à travers, notamment, la sensibilisation de tous les acteurs et la négociation d'accords interprofessionnels de bonnes pratiques. Elle est composée de 16 membres: beIN SPORTS, Canal+, Eurosport, TF1, RMC Sport, l'Association des Chaînes Conventionnées éditrices de Services (ACCeS), la Fédération Française de Basketball, la Fédération Française de Tennis, la Ligue de Football Professionnel, la Ligue Nationale de Basketball, la Ligue Nationale de Handball, la Ligue Nationale de Rugby, la Ligue Nationale de Volleyball, l'Association Nationale des Ligues de Sport Professionnel (ANLSP), le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), et Mediapro France.